

Conditions d'utilisation de Lenovo Cloud Deploy

EN A) CLIQUANT SUR LA CASE INDIQUANT QUE VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LENOVO (« ACCORD » OU « CONDITIONS DE SERVICE ») ; OU B) EN PASSANT UNE COMMANDE D'ACCÈS À LENOVO CLOUD DEPLOY AUPRÈS DE LENOVO, Y COMPRIS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN PORTAIL LENOVO DÉDIÉ OU D'UN SITE DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE (« PORTAIL »), VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LU ET ACCEPTEZ (ET ÊTES AUTORISÉ À ACCEPTER) LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ENTITÉ JURIDIQUE AU NOM DE LAQUELLE VOUS ACCEPTEZ SES CONDITIONS GÉNÉRALES ET QUE TOUTES LES INFORMATIONS D'INSCRIPTION QUE VOUS AVEZ FOURNIES SONT VÉRIDIQUES ET EXACTES.

L'ACCÈS À L'APPLICATION LENOVO CLOUD DEPLOY EST SOUMIS AUX CONDITIONS DE LICENCE SUIVANTES :

[Contrat de licence Lenovo \(COE-30002-01\) - Lenovo Support GB](#)

VOUS ACCEPTEZ ÉGALEMENT DE RESPECTER LES CONDITIONS D'UTILISATION RELATIVES À CE PORTAIL :

[Conditions d'utilisation de Lenovo - États-Unis | Lenovo États-Unis | Lenovo États-Unis](#)

Le présent Accord énonce les conditions de service et le comportement attendu lors de l'accès au logiciel Lenovo Cloud Deploy en tant que Client professionnel de Lenovo ou de ses Revendeurs. Lenovo Cloud Deploy (« LCD ») ou « le Logiciel » est accessible via une application client de bureau Windows qui fournit une interface avec LCD, la plateforme d'imagerie cloud de Lenovo. Cela permet à l'organisation informatique du Client de développer et de fournir en toute sécurité une image à Lenovo pour l'imagerie d'usine et les options de déploiement et de récupération pour les utilisateurs choisis par le Client. Pour plus d'informations sur les conditions Windows ou Microsoft, veuillez consulter les [conditions générales et le site d'assistance Microsoft](#).

L'accès au logiciel LCD peut être lié à l'achat d'un Produit ou de Services supplémentaires auprès de Lenovo - ces achats seront régis par leurs propres conditions d'achat ou Accords de service.

Assistance par des tiers. Outre Microsoft, LCD est pris en charge par des fournisseurs tiers, notamment Amazon Web Services, dont les conditions de service peuvent être consultées sur [AWS Service Terms \(amazon.com\)](#).

Le client reconnaît que l'outil LCD n'est pas essentiel à la mission ou au fonctionnement. Si les services ou l'infrastructure d'un fournisseur tiers subissent des pannes, des retards ou des ralentissements, cela échappe au contrôle de Lenovo et nous ne sommes pas responsables des dommages ou des pertes qui en résultent.

1 Image spécifiée

- 1.1 Les Parties peuvent convenir que dans le cadre de l'accès à LCD, Lenovo installera une « image système » spécifique composée d'un ensemble spécifié de programmes et de modules sélectionnés par le Client (une « **image spécifiée** ») demandée et fournie par le Client sur une machine fournie dans le cadre du présent Accord.
- 1.2 Sauf accord contraire écrit : (a) Lenovo agit en tant qu'agent du Client lors de l'installation des Images spécifiées ; (b) le Client doit signaler par écrit à Lenovo tout défaut ou erreur au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la livraison de la Machine au transporteur désigné par Lenovo, faute de quoi les défauts seront considérés comme abandonnés.

2 Confidentialité

- 2.1 Toute information non publique reçue de l'autre partie dans le cadre du présent Accord ou dans l'exécution des Services par l'une des Parties et qui est clairement identifiée comme « confidentielle » (« **Informations confidentielles** ») est (i) maintenue confidentielle pendant deux (2) ans après sa divulgation (ii) utilisée uniquement dans le but de remplir les obligations de la Partie destinataire dans le cadre du présent Accord. En outre, la Partie destinataire est autorisée à divulguer toute information confidentielle protégée de la Partie divulgateuse, dans la mesure où la loi l'exige, à condition que, dans un tel cas, la Partie destinataire notifie rapidement la Partie divulgateuse (dans la mesure où la loi applicable ne l'interdit pas), afin de donner à la Partie divulgateuse une possibilité raisonnable de demander une ordonnance de protection. Les informations

confidentielles sont fournies sans garantie et sans engagement de responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Les Informations confidentielles divulguées à un Tiers, en dépit d'un consentement valide donné en vertu du présent Accord ou en cas de divulgation non autorisée, demeurent des Informations confidentielles en vertu de la présente section 2. Les conditions du présent Accord constituent les Informations confidentielles de Lenovo.

- 2.2 Les informations ne seront pas considérées comme des « **Informations confidentielles** » en vertu de la présente Section, et la Partie destinataire est libre de les divulguer, si : (i) les informations étaient déjà en la possession de la Partie destinataire sans obligation de confidentialité au moment de leur réception de la part de la Partie destinataire ; (ii) les informations ont été élaborées indépendamment par la Partie destinataire sans utilisation des Informations confidentielles de la Partie divulgatrice ; (iii) les informations ont été obtenues auprès d'un tiers sans obligation de confidentialité envers la Partie divulgatrice ; (iv) les informations étaient ou sont devenues accessibles au public sans violation du présent Accord par la Partie destinataire ou ses sociétés affiliées, employés et sous-traitants ; ou (v) la Partie divulgatrice révèle les informations à un tiers sans imposer une obligation de confidentialité au tiers.

3 Informations personnelles

- 3.1 Lenovo traitera les Informations personnelles du Client conformément aux déclarations générales de confidentialité de son site Web et de ses produits disponibles à l'adresse <https://www.lenovo.com/us/en/privacy/> et/ou, le cas échéant, les déclarations de confidentialité conçues pour un Produit ou Service Lenovo spécifique.

- 3.2 **Garantie des services** : Lenovo garantit qu'elle exécutera chaque Service en faisant preuve d'un soin et d'une compétence raisonnables. Le Client doit aviser Lenovo par écrit de tout manquement à la présente garantie au plus tard trente (30) jours après l'achèvement du Service en question, en précisant le manquement de façon raisonnablement détaillée, afin que Lenovo puisse prendre les mesures correctives précisées dans la phrase suivante. Lenovo corrigera la défaillance ou accordera un crédit pour les frais payés à Lenovo pour la partie défectueuse des Services. Cette mesure corrective constitue le seul recours du Client en cas de violation de la présente Section.

- 3.3 **Garantie des programmes** : En ce qui concerne les programmes livrés dans le cadre du présent Accord, les conditions de garantie applicables, le cas échéant, sont énoncées dans les conditions spécifiques de la licence d'utilisation du Programme.

- 3.4 **Exclusions spécifiques** : Sauf convention contraire dans un Document de transaction, les garanties énoncées dans la présente Section et dans toute Pièce jointe sont données uniquement à l'acheteur spécifique (qu'il s'agisse du Client ou de la Société affiliée du Client concernée) dans le cadre du présent Accord et ne sont pas transférables. Les garanties énoncées dans le présent Accord ne s'appliquent à aucun Produit ou Service : (i) qui : (a) a fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'un accident, d'une modification non autorisée, d'une installation incorrecte, de dommages ou d'une mauvaise manipulation, ou qui a été rendu inutilisable en raison d'actes ou d'omissions délibérés ou négligents ; (b) a été utilisé dans un environnement physique ou opérationnel inapproprié ou contraire à la documentation applicable publiée par Lenovo ; (c) a été soumis à des catastrophes naturelles, à des surtensions ou à des décharges électriques, ou à une maintenance non autorisée ; ou (d) n'est pas en mesure d'être testé par Lenovo dans ses conditions de test normales ; ou (ii) est vendu à des fins de bêta, d'évaluation, de test ou de démonstration. Lenovo ne sera pas responsable des réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'une installation ou d'un test inadéquat, de tentatives de réparation ou de toute autre cause dépassant le cadre de l'utilisation prévue des Produits ou Services par le Client, ses Sociétés affiliées ou leurs sous-traitants, ou par un tiers non autorisé. Sauf disposition expresse, les garanties énoncées dans le présent Accord n'incluent en aucun cas la responsabilité de Lenovo en ce qui concerne : (A) le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de tout Produit ; (B) la correction de tout ou partie des défauts du code du programme ; ou (C) toute perte de données ou tout dommage causé par un Produit.

- 3.5 **Exclusions générales** : DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION (GARANTIES) ET TOUTE PIÈCE JOINTE AUX PRÉSENTES SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU SATISFAISANTE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUE LENOVO REJETTE EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE. SAUF SPÉCIFICATION EXPRESSE CONTRAIRE, TOUS LES LOGICIELS, PRODUITS, SERVICES, SUPPORT ET TOUS LES PRODUITS ET SERVICES DE TIERS SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE NI

CONDITION D'AUCUNE SORTE, ET LENOVO NE GARANTIT PAS QU'UN PRODUIT FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR. LES FABRICANTS, FOURNISSEURS, DÉVELOPPEURS, PRESTATAIRES DE SERVICES, CONCÉDANTS OU ÉDITEURS TIERS PEUVENT FOURNIR SÉPARÉMENT LEURS PROPRES GARANTIES AU CLIENT.

4 Responsabilités du Client

- 4.1 Dans la mesure où Lenovo l'exige raisonnablement pour fournir les Produits et Services, le Client fournira à Lenovo un accès suffisant et sûr (y compris un accès à distance autorisé par le Client) aux installations, systèmes, informations, personnel et ressources du Client, le tout sans frais pour Lenovo. Lenovo n'est pas responsable des retards d'exécution ou des défauts d'exécution causés par le retard du Client à fournir un tel accès ou à s'acquiescer d'autres responsabilités du Client en vertu du présent Accord.
- 4.2 Si le Client met à la disposition de Lenovo des installations d'information, des logiciels, du matériel ou d'autres ressources dans le cadre du présent Accord : (i) le Client doit obtenir les approbations, les consentements, les licences ou les autorisations de Tiers liés à ces ressources qui peuvent être nécessaires pour que Lenovo, ou ses Sociétés affiliées, et/ou leurs sous-traitants, cessionnaires, prestataires de services, distributeurs et revendeurs concernés puissent exécuter les Services ; (ii) Lenovo sera libéré de toute obligation qui serait affectée négativement par l'incapacité du Client à obtenir rapidement l'un des éléments susmentionnés ; et (iii) le Client remboursera à Lenovo tous les coûts et autres montants que Lenovo pourrait encourir en raison de l'incapacité du Client à obtenir l'un des éléments ci-dessus.
- 4.3 Le Client restera à tout moment responsable de la mise en œuvre et de la gestion de ses propres dispositions de sauvegarde et de récupération des données pour toutes les données stockées sur les Produits du Client.
- 4.4 Le Client est responsable de : (i) la sauvegarde de toutes les données qu'il met à la disposition de Lenovo dans le cadre du présent Accord ; (ii) Contenu et Matériel du Client. « **Contenu et Matériel du Client** » désigne tout le contenu créé ou détenu par le Client et fourni à Lenovo ou soumis via LCD, y compris les scripts, les logos et le contenu de marque, ou toute autre information demandée par Lenovo dans le cadre de la configuration ; (iii) l'exactitude de toute information et/ou spécification qu'il fournit ; (iv) la fidélité et la propriété des scripts ou du contenu soumis à Lenovo et accepte que Lenovo se fie à ces renseignements et/ou spécifications sans vérification indépendante dans le seul but d'exécuter les Services et de les livrer le Client. Lenovo décline toute responsabilité (v) dans la mesure où les défauts des Services ou de l'outil LCD sont le résultat d'actes ou d'omissions ou d'infractions légales (y compris un retard) du Client, ou lorsque le Client a demandé à Lenovo d'exécuter des Services d'une manière particulière ou conformément à un calendrier particulier, nonobstant les avis contraires de Lenovo (vi) toute déficience résultant du fait que le Client n'a pas mis en œuvre ou n'a pas donné son autorisation pour la mise en œuvre de mises à jour de sécurité ou autres liées à LCD ; (vii) s'assurer qu'il dispose de tous les droits et licences appropriés sur tous les scripts ou autres documents téléchargés sur LCD ; (viii) des instructions précises quant à la solution souhaitée et aux autres exigences, qui sont cruciales pour la conception et la mise en œuvre des services de configuration et de déploiement. Ces instructions doivent être fournies par un ingénieur ou un représentant du Client possédant les qualifications techniques et l'autorité nécessaires.
- 4.5 Le Client reconnaît qu'il peut y avoir des situations d'urgence dans lesquelles, agissant dans le meilleur intérêt du Client et de bonne foi, Lenovo doit interrompre ou suspendre les Services dans un bref délai. Dans de telles situations, Lenovo informera le Client autant que possible de toute suspension ou interruption et fera de son mieux pour réduire au minimum la période pendant laquelle le Système ne fonctionne pas, en dehors des heures de travail normales et à un moment convenu avec le Client. Lenovo n'est pas responsable de ces interruptions ou suspensions d'urgence et tous les niveaux de service sont suspendus.

5 Réglementation des exportations

- 5.1 Toute utilisation, exportation, réexportation ou transfert dans le pays, directement ou indirectement, de Produits, Programmes et données techniques fournis par Lenovo dans le cadre du présent Accord est soumis aux lois et réglementations en matière d'exportation applicables, y compris, sans s'y limiter, celles des États-Unis. et l'Union européenne. Le Client est responsable du respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière d'exportation lors de l'utilisation, de l'exportation, de la réexportation ou du transfert dans le pays, directement ou indirectement, de tels Produits, Programmes ou données techniques. Le Client doit protéger et dégager Lenovo et ses Sociétés affiliées de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, dommages, obligations ou dépenses (y compris mais non limités aux honoraires d'avocat de montants raisonnables, les frais d'enquête et les frais de justice) résultant de ou lié à toute violation de la présente Section 5.

- 5.2 Le présent Accord prendra fin immédiatement si le Client figure en tant que partie restreinte sur une liste de sanctions, y compris, mais sans s'y limiter, la liste des sanctions des Nations unies, la liste des ressortissants spécialement désignés de l'Office of Foreign Asset Control du département du Trésor des États-Unis et la liste des parties refusées, la liste des entités ou la liste des entités non vérifiées du département du Commerce des États-Unis. Lenovo n'aura plus d'obligations en vertu du présent Accord jusqu'à ce que le Client ne soit plus désigné comme une partie restreinte.

6 Force majeure

À l'exception des obligations de paiement, aucune des Parties ne sera responsable envers l'autre de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations, dans la mesure où ce manquement ou ce retard est causé par un incendie, une inondation, un tremblement de terre ou autres catastrophes naturelles ; des actes de guerre ; des actes de terrorisme, des émeutes, des grèves, des arrêts de travail, des troubles civils, des rébellions ou des révolutions ; des épidémies, des coupures de ligne de communication ou de courant ; des lois gouvernementales, des ordonnances des tribunaux ou des réglementations ; ou toute autre cause raisonnablement indépendante de sa volonté.

7 Droits de propriété intellectuelle

- 7.1 Lenovo et ses fournisseurs conservent la propriété de l'ensemble de leur propriété intellectuelle préexistante ainsi que des droits de propriété intellectuelle développés en dehors du présent Accord et de toute modification ou amélioration de cette propriété intellectuelle pouvant être apportée dans le cadre du présent Accord. Dans la mesure où ils sont intégrés dans des Matériels, ces droits de propriété intellectuelle sont concédés sous licence conformément aux licences distinctes fournies au Client ou convenues avec lui.
- 7.2 Chaque Partie n'accorde à l'autre que les licences et les droits expressément spécifiés dans le présent Accord. Sauf accord entre les Parties dans un contrat de licence distinct, aucune autre licence ou droit sur les produits (y compris les licences ou droits en vertu d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'une marque ou de tout autre droit de propriété intellectuelle) n'est accordé directement, implicitement ou autrement par l'une ou l'autre des Parties.
- 7.3 Lenovo peut mettre fin aux droits et aux licences accordés au Client en vertu du présent Accord si le Client ne respecte pas ses obligations de paiement.

8 Indemnisation au titre de la propriété intellectuelle

- 8.1 Le Client s'engage à indemniser Lenovo pour toutes les pertes et tous les dommages résultant d'une réclamation ou d'une infraction liée aux droits de tiers, y compris les droits de propriété intellectuelle sur le Contenu et le Matériel du Client.

9 Limitation de responsabilité

- 9.1 Sauf mention expresse dans le présent Accord, aucune Entreprise n'est responsable envers l'autre Entreprise des éléments suivants, même si elle a été informée de leur possibilité ou s'ils étaient prévisibles et si la réclamation est fondée sur un contrat, un délit civil (y compris la négligence) ou autre : (1) réclamations de tiers en dommages-intérêts ; (2) perte ou endommagement de données ; (3) dommages spéciaux, accessoires, indirects, punitifs, exemplaires ou consécutifs ; ou (4) perte de profits, d'activité, de revenus, de clientèle ou d'économies anticipées ; (5) perte d'usage ; ou (6) perte de temps de gestion.
- 9.2 La responsabilité cumulative maximale de l'une ou l'autre Entreprise envers l'autre Entreprise pour toutes les actions découlant de ou liées au présent Accord et à tous les Documents de Transaction émis en vertu des présentes, quelle que soit la forme de l'action ou la théorie du recouvrement, sera limitée aux dommages directs réels, ne doit pas dépasser le montant total payé ou payable par le Client et l'Entreprise dont il fait partie à Lenovo et à l'Entreprise dont il fait partie en vertu du présent Accord au cours des douze (12) mois précédant la date de la première réclamation.
- 9.3 Les dispositions de la présente Section ne s'appliquent pas dans la mesure où elles sont empêchées ou limitées par le droit impératif applicable (y compris, sans limitation, en ce qui concerne la fraude, le décès et les dommages corporels causés par la négligence ou les déclarations frauduleuses).

10 Droit applicable et lieu de juridiction

- 10.1 L'Accord et toutes les commandes émises en vertu des présentes sont régis par les lois du pays dans lequel se trouve la filiale de Lenovo qui a fourni les Produits et Services à la Société affiliée du Client, sans égard aux principes de conflit de lois.
- 10.2 Tout litige relatif au présent Accord sera porté devant les tribunaux compétents du pays où se trouvent les bureaux principaux de Lenovo et les Parties se soumettent exclusivement à cette juridiction. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à cet Accord
- 10.3 Les Parties s'efforceront de bonne foi de résoudre à l'amiable tout différend découlant du présent Accord ou en rapport avec celui-ci et coopéreront pour soumettre tout différend à leurs équipes de direction, le cas échéant.
- 10.4 Le Client ne peut intenter une action découlant du présent Accord ou s'y rapportant plus d'un (1) an après la survenance de la cause de l'action. Les droits et obligations de chaque Partie ne sont valables que dans la juridiction où la transaction est effectuée ou, si Lenovo en convient, où le Produit est mis en service, sauf que toutes les licences sont valables dans la mesure où elles sont spécifiquement accordées. Le présent Contrat ne porte atteinte à aucune des dispositions statutaires relatives aux droits des consommateurs, lesquels ne peuvent être renoncés ou limités par contrat.
- 10.5 Les Parties sont des contractants indépendants. Ni le présent Accord ni aucune transaction en vertu des présentes ne crée de relations de mandant et d'agent, de coentrepreneur, de partenaire ou d'employeur et d'employé entre le Client et Lenovo ou leurs Sociétés affiliées respectives.
- 10.6 Chaque Partie peut conclure des accords similaires avec d'autres pour développer, acquérir ou fournir des produits et services compétitifs.
- 10.7 Sauf indication contraire expresse dans le présent Accord, aucun bénéficiaire Tiers n'est prévu dans le présent Accord et dans toute la mesure permise par la loi applicable : (i) aucun droit ou cause d'action ne surgit ou n'est créé, que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit, de la loi ou autrement, en faveur d'un tiers en vertu du présent Accord ou de toute transaction en vertu des présentes ; et (ii) aucun Tiers n'aura le droit d'appliquer les modalités du présent Accord ou de tout accord associé à une transaction en vertu des présentes, hormis le fait que les fournisseurs de Lenovo peuvent se prévaloir de la section 9 de cette Annexe B (Limitation de responsabilité).
- 10.8 Le Client est responsable de la sélection des Produits et Services qui répondent à ses besoins et des résultats obtenus par l'utilisation des Produits et Services, y compris la décision du Client de mettre en œuvre toute recommandation concernant ses pratiques et opérations commerciales. Le Client ne peut pas et ne doit pas compter sur Lenovo pour ce qui précède.
- 10.9 Lorsque l'approbation, l'acceptation, le consentement ou toute autre action similaire du Client est requise en vertu du présent Accord, cette action ne sera pas retardée, conditionnée ou refusée de manière déraisonnable.
- 10.10 Les versions anglaises du présent Accord et des Documents de transaction, indépendamment du fait qu'une traduction dans une autre langue soit ou sera effectuée, sont les seules à faire foi. Toute traduction du présent Accord ou d'un Document de transaction dans une autre langue préparée pour quelque raison que ce soit constitue un arrangement non contraignant sans effet juridique, et la version anglaise du présent Accord ou d'un Document de transaction, y compris les modifications qui y sont apportées, prévaudra.
- 10.11 Le présent Accord ne peut être modifié que par un amendement écrit signé par les deux Parties ou par toute procédure de contrôle des changements décrite dans un Document de transaction.

11 Revendeur de Lenovo

Lenovo propose différentes manières d'acheter des Produits et Services, en fonction de la région et/ou du choix du Client : l'achat « Direct » signifie que le Produit ou le Service est disponible à l'achat directement auprès de Lenovo ou de l'une de ses Sociétés affiliées et sous réserve du présent Accord ; et l'Achat « indirect » signifie que le Produit ou le Service est disponible à l'achat auprès d'un revendeur de Lenovo. L'achat indirect de Produits ou de Services auprès d'un revendeur sera soumis aux conditions générales, ainsi qu'aux prix, dont le Client et le revendeur peuvent convenir. Lenovo n'est pas responsable (i) des actions d'un tel revendeur ; (ii) de toute obligation que ce revendeur peut avoir envers le Client ; ou (iii) de tout Produit ou Service Tiers que ce revendeur peut fournir au Client. Les revendeurs ne sont pas autorisés à modifier les présentes Conditions ni à faire des promesses ou à prendre des engagements en notre nom, et nous ne sommes liés par aucune obligation envers vous autre que celles énoncées dans les présentes Conditions.

En utilisant ce Service et/ou Logiciel, vous acceptez d'être lié par l'Accord.